

18.—Opérations des compagnies d'assurance-vie, à charte fédérale et à charte provinciale au Canada en 1928.

Opérations accomplies par—	Assurances nouvellement émises (brut).	En vigueur au 31 déc. net.	Primes encaissées, net.	Pertes payées, net.
	\$	\$	\$	\$
1. Compagnies à charte fédérale—				
(a) Assurance-vie.....	1,045,302,200	5,607,645,623	192,945,783	41,073,423
Rentes viagères.....	—	—	1,807,962	699,357
(b) Mutualités.....	21,740,126	186,353,069	3,957,659	3,926,377
Total, compagnies à charte fédérale	1,067,042,326	5,793,998,692	198,801,404	45,699,157
2. Compagnies à charte provinciale—				
(a) Dans les provinces où elles ont été incorporées—				
(1) Assurance-vie.....	12,536,817	55,652,493	1,542,183	292,601
(2) Mutualités.....	4,645,698	66,992,931	1,873,170	1,436,354
(b) Dans les autres provinces—				
(1) Assurance-vie.....	7,272,539	22,429,520	596,312	87,507
(2) Mutualités.....	4,337,009	54,067,002	1,071,848	676,221
Total, compagnies à charte provinciale	28,792,663	199,141,946	5,083,513	2,492,773
Grand total	1,095,834,989	5,993,140,638	203,884,917	48,191,930

Section 3.—Assurances diverses.

L'assurance sur les risques autres que vie ou incendie n'a pas cessé d'accroître son chiffre d'affaires depuis 1875. Il ressort du rapport du Surintendant des Assurances pour l'année 1880, qu'il existait alors cinq compagnies d'assurance contre les accidents, trois fournissant les cautionnements, une contre le bris des glaces et enfin une autre contre l'explosion des chaudières à vapeur. On trouve dans le rapport de ce fonctionnaire pour l'année 1928 que le champ de ces assurances s'est considérablement élargi, puisqu'il couvre actuellement accidents, maladie, automobiles, cambriolages, explosions, faux, cautionnements, grêle, transit intérieur, responsabilités des patrons, aviation, bris de glaces, arrosoirs automatiques, explosions de chaudières, titres de propriété, cyclones, mortalité du bétail, etc. Au lieu des dix compagnies de 1880, on en compte aujourd'hui 210 dont 45 sont canadiennes, 55 britanniques et 110 étrangères. De plus, 12 sociétés mutuelles donnent des bénéfices de maladie en plus de l'assurance-vie.

Assurance contre les accidents.—Le premier permis de cette nature fut accordé à la Travellers Co. de Hartford, Conn., en 1868, et le premier permis donné à une compagnie canadienne fut attribué à l'Accident Insurance Co. of Canada, laquelle fut créée en 1872 et commença ses opérations en 1874. De nombreuses polices d'assurance contre les accidents ont été émises par des compagnies d'assurance sur la vie. En 1928, 58 compagnies ont assuré contre les accidents.

Assurance des automobiles.—C'est maintenant l'une des branches les plus importantes entre toutes les assurances diverses. Les primes encaissées, qui étaient de \$80,446 en 1910, passèrent à \$573,604 en 1915 et à \$12,769,905 en 1928; pendant ces 18 années le nombre des compagnies est monté de 7 à 139.

Assurance contre le bris de glaces.—La première compagnie ayant abordé ce genre d'affaires au Canada fut la Metropolitan Plate Glass Insurance Co., ayant son siège aux États-Unis; elle cessa ses opérations au Canada en 1882. Les 64 compagnies opérant au Canada en 1928 ont reçu en primes une somme de \$632,356 et payé des réclamations s'élevant à \$202,955.